

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

## ***NOMBRE DE CONSEILLERS***

En Exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le **treize février**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 07 février 2017

**Présents** : MMES CHASSELOUP, COUDERC, CORRE-GUITARD, BIROT, FAUCONNIER  
MM. BOURDEAU, SEBERT, SICAUD, DARTIER, DROCHON, PINSON, HOULBRECQUE

**Absents** : Mmes KLEBANOWSKI, MULLER, M. SOULIVET,

**Secrétaire de séance** : Mme BIROT

## **COMPTE RENDU**

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande de rajouter à l'ordre du jour :  
- Groupement de commandes pour le marché de révision des zonages d'assainissement de la commune ;

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du Conseil municipal de la séance du 10 janvier 2017.

Sans observation de leur part, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE RÉVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2224-10 relatif au zonage d'assainissement communal

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité de bénéficier du groupement de commandes pour la passation d'un marché de révision du zonage d'assainissement de la commune.

Cette révision a pour objectif la mise en cohérence du zonage avec les documents d'urbanisme communaux actuels et les projets d'équipement de la commune. Elle permettra également l'intervention du SPANC sur l'ensemble des installations d'assainissements non collectifs de la commune, ce qui n'est pas le cas à ce jour (certaines installations étant incluses dans le zonage collectif sur la carte actuelle).

La commune adhérente pourra contractualiser avec l'entreprise retenue lors de la consultation, et bénéficier d'une mutualisation des moyens dans l'organisation de la procédure et de la prestation.

La commune d'Eyrans, coordonnateur du groupement, assurera avec l'appui technique du SPANC de la C.C.E., les démarches de consultation des entreprises : rédaction du dossier de consultation, publicité, analyse des offres, gestion de la commission d'appels d'offres.

Madame le Maire expose les différentes délibérations qu'il incombe de prendre pour le bon déroulement de la procédure.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil décide :

1. D'autoriser la commune de Mazion à adhérer au groupement de commandes.
2. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
3. D'autoriser Madame le Maire à désigner le maire de la commune d'Eyrans comme coordonnateur du groupement.
4. De désigner Mme CHASSELOUP Maryse comme membre titulaire et M. DARTIER Jean-Pierre comme membre suppléant pour représenter la commune aux réunions du groupement et à la commission d'Appel d'Offres du groupement
5. De charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### **PARTICIPATION 2017 : R.P.I. MAZION / EYRANS**

À la suite de la création de l'école maternelle MAZION-EYRANS, et faisant référence à l'article 23 de la loi du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 9 Janvier 1986, la commune d'EYRANS s'étant engagée à participer aux dépenses de personnel de l'agent à statut communal A.T.S.E.M.,

- **Madame Maryse MORANDIERE**, T.N.C. 32 /35<sup>e</sup>, 11<sup>ème</sup> échelon, Indice Brut 471 - Indice Majoré 411, les autres frais étant supportés respectivement par chaque commune, la commune d'EYRANS scolarisant en primaire les enfants de MAZION, et la Grande Section maternelle,

$$\begin{aligned} & \text{Traitement brut } 21\,004,32 \text{ €} + \text{ charges patronales } 10\,368,60 \text{ €} = 31\,642,92 \text{ €} \\ & \frac{31\,642,92 \times 13}{24} = \mathbf{17\,139,92 \text{ €}} \end{aligned}$$

En conséquence, la participation de la commune d'EYRANS pour l'année scolaire 2017 sera de **17 139,92 €**.

- **Madame Sylvia POURRESY**, T.N.C. 29/35<sup>e</sup>, 6<sup>ème</sup> échelon, Indice Brut 354 - Indice Majoré 330.

$$\begin{aligned} & \text{Traitement brut : } 15\,919,56 \text{ €} + \text{ charges patronales } 7\,299,36 \text{ €} = 23\,218,92 \text{ €} \\ & \frac{23\,218,92 \times 5}{9} = \mathbf{12\,899,40 \text{ €}} \end{aligned}$$

En conséquence, la participation de la commune d'EYRANS pour l'année scolaire 2017 sera de **12 899,40 €**

**Total de la participation d'EYRANS = 17 139,92 € + 12 899,40 € = 30 039,32 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette participation.**

### **REPAS COMMUNAL 2017**

Le Conseil Municipal décide d'organiser le repas communal traditionnellement offert aux Mazionnais âgés de plus de 65 ans, le dimanche 19 mars 2017.

Deux devis sont proposés par le traiteur BERNARD Grégory à PUGNAC. Celui à 25 € est retenu.

Madame le Maire propose d'offrir ce repas aux conseillers (POUR = 8 / CONTRE = 1 / ABSTENTION = 2).

Les personnes âgées de moins de 65 ans pourront y participer moyennant la somme de 25 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce montant à l'unanimité.**

### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE 2017-2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le renouvellement du marché de travaux concernant les voiries communales et intercommunales passé au niveau de la Communauté de communes et prenant fin au 8 juillet 2017.

Ce nouveau marché triennal sera établi dans le cadre d'un groupement de commandes, par conséquent il est proposé au conseil de renouveler le groupement de commandes afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises pour un nouveau marché de voirie.

La commune adhérente, pourra contractualiser avec l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande et bénéficier pendant 3 ans des tarifs obtenus lors la consultation.

La Communauté de communes, coordonnateur du groupement, assurera les démarches de consultation des entreprises (rédaction du dossier de consultation, organisation de la consultation et gestion de la Commission d'Appel d'offres) et de notification du marché.

Madame le Maire expose les différentes délibérations qu'il incombe de prendre pour le bon déroulement de la procédure.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser la Commune de Mazion à adhérer au groupement de commandes.
2. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
3. D'autoriser Madame le Maire à désigner le président de la Communauté de communes de l'Estuaire comme coordonnateur du groupement.
4. De désigner M. SICAUD Éric comme membre titulaire et Mme FAUCONNIER Catherine comme membre suppléant pour représenter la Commune aux réunions du groupement et à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.
5. De charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ**

Madame le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leur index de consommation.

Elle précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de Régulation de l'Énergie a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La commune de Mazion soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat. Après avoir entendu cette présentation par Madame le Maire, et après délibération du conseil municipal, le conseil autorise :

**- Madame le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.**

### **MARCHÉ DE NOËL 2017**

Madame le Maire présente la nouvelle édition du marché de Noël.

Le marché de Noël 2017, organisé par la mairie se déroulera le **samedi 16 décembre 2017 de 14h00 à 18h00.**

Cette manifestation est réservée aux artisans, commerçants et producteurs qui souhaitent vendre des articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Les emplacements **GRATUITS** seront situés :

- soit dans la salle des fêtes (équipée en électricité) ;
- soit dans la salle des associations (équipée en électricité) ;
- soit dans la salle du conseil au sein de la mairie (équipée en électricité) ;
- soit sur le parking de la salle des fêtes (possibilité de se raccorder aux salles communales).

Les tables et chaises seront mises à disposition par l'organisateur. Pour les emplacements sur le parking, l'organisateur met à disposition des barnums (6 x 3 m ou 3 x 3 m). Il assurera aussi la fourniture d'électricité **(les accessoires tels que les rallonges, enrouleurs, multiprises, nappes pour les tables... sont à la charge de l'exposant).**

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du bourg pour le marché entre 13 h 00 et 18 h 00. Les véhicules seront garés sur le parking de la salle des fêtes. Les organisateurs n'assurent pas les repas pour les exposants (prévoir de quoi se restaurer le midi).

## L'entrée à cette manifestation sera gratuite pour le public.

Afin de créer une véritable ambiance de Noël, différentes animations seront proposées par l'organisateur :

- Père Noël (M. BERNEAUD), distribution de confiseries
- Photos (photographe : M. SEGUIN Olivier) sur un traîneau ;
- Balade en calèche, pêche aux bonbons et sculptures de ballons par l'association CALIFOURCHON ;
- Animations musicales (devant la mairie et à la salle des fêtes) ;
- Pêche aux cadeaux offerte par le FOYER CULTURE ET DETENTE ;
- Concert de chants de Noël à l'église à 16 h par la Chorale Jaufré Rudel (durée 1h) ;
- Possibilité d'un atelier cuisine animé par le chef de cuisine Yann DOUET (St Androny) ;
- Jeux en bois prêtés par la C.C.E. ;
- Vin chaud, café et chocolat chaud offert par la commune.

Les exposants peuvent, s'ils le désirent, montrer leur savoir-faire en assurant des démonstrations afin d'animer leur stand.

### ARTISANS :

Nom	Adresse	Produits
HEURLIER Anne	1 La bretonnière 33390 MAZION	Bijoux / Crochets
BRARD Béatrice	18 chemin de St Andrieux 33710 TAURIAC	Personnalisation vêtements
BATISSE Charlotte	45 Route de St Malo 33390 ST SEURIN DE CURSAC	Produits GUINOT
Autour de la lumière	10 Cours du Général de Gaulle 33390 ST MARTIN LACAUSSADE	Petits objets de décoration
BOUCHON Marie-Jeanette	155 Route de la Commanderie 33240 LALANDE DE FRONSAC	Peintures sur bois / tissus / Emeaux
CANTEGRIT Marie-Christine	97 Avenue de la République 33820 ST CIERS SUR GIRONDE	Ponchos / Bonnets / Gants / Echarpes au crochet et tricot
BARRIERE David	5 TER Rue de la Croix Noire 33440 AMBARES ET LAGRAVE	Coffret montre / Bijoux / Sac à main
JEANTET Françoise	17 Cité Bois Bourru 33820 ETAULIERS	Paillettes / Perles
VALLADE Delphine	8 rue du Bastion St Romain - Citadelle 33390 BLAYE	Jouets et décorations en bois
HAUK-METZ Françoise	10 Poncla 33390 ST PAUL	Déco Noël / Couronnes / Décor de table
PAGE BLANCHE CRÉATION	1 Bis Avenue de la Libération 33390 BERSON	Objets personnalisables
Ô Naturelle	22 Cours de la République 33390 BLAYE	Maquillages enfants
DUSTRIT Natacha	1 Les Gourbeuils 33820 ST PALAIS	Peluches faits mains (ours et lapins)
COZET Éric	10 La cote Blanche 33710 BOURG SUR GIRONDE	Accessoires en cuir / Bijoux en céramique
HATHA YOGA	33820 ST CIERS SUR GIRONDE	Yoga / Massages

### PRODUCTEUR / NOURRITURE :

Nom	Adresse	Produits
ROUCHU Jézabel	15 Avenue d'Eysines 33110 LE BOUSCAT	Crêpes / gâteaux de Noël
SICAUD Éric	1 Fombrion 33390 MAZION	Vins / Mousseux
DARTIER Pierre-Charles	12 Le Bourg 33390 MAZION	Vins

HEURLIER Stéphane	1 La bretonnière 33390 MAZION	Vins
CLABAUT Jean-Luc	1 Valètte 33390 MAZION	Vins / Champagne
POURTALET Sandrine	2 Reguignon 33860 MARCILLAC	Miel / Pain d'épices / Bonbons
PETIT Claude	Lieu-dit les 5 Sols 33810 AMBES	Produits du Sud-Ouest / Salaisons / Fromages
ZARUBA Romain	112 Rue de l'Hôpital 33390 BLAYE	Bières
GUILLOM-RIBERAUD Réjane	Résidence Tison de Barès 56 rue Max Linder 33440 AMBARES ET LAGRAVE	Pommes d'amour / Churros / Chouchous / Merveilles / Ballons hélium / Paninis Nutella / Gaufres / Barbe à papa / Mascottes
SOU Romain	Château LACOUTURE 3 Route du Fronton 33710 GAURIAC	Jus de raisin / Pétillant
Association Anglais		Gâteaux maison
A parts entières	5 Route des Andiottes 33390 SAINT SEURIN DE CURSAC	Quiche / Pizza / Confitures / Cannelés
M. CANNELÉ et MME MACARON	21 allée de Rousseau 33560 SAUCATS	Cannelés / Macarons / Chouquettes / Croustades / Gâteaux Basques / Pastis landais
Le Fournil de Berson	33390 PLASSAC	Chocolats

Un règlement concernant ce marché de Noël sera établi entre la commune de Mazion et les exposants.

Chaque candidat présente un dossier à l'organisateur avant le **30 juin 2017** par mail ou courrier. La candidature doit contenir :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Le présent règlement daté et signé
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Lors de leurs inscriptions, il sera demandé aux candidats de formuler leurs éventuels souhaits concernant leur implantation (besoins électriques spécifiques, barnums, dimensions du stand...).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Carnaval de l'école 2017** : le samedi 18 mars 2017 à la salle des fêtes (balade en calèche par l'association CALIFOURCHON).
- ❖ Madame le Maire présente le nouveau plan de l'architecte ZARUBA concernant l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes. Un WC sera supprimé, il y aura donc un WC mixte, un handicapé et un urinoir. Le conseil municipal approuve ces plans. Des devis seront donc établis.
- ❖ **Inauguration du rond-point à La Cafourche** : le samedi 08 avril 2017 à 15h00 à la salle des fêtes de Cartelègue.
- ❖ Madame le Maire informe les conseillers que M. CLABAUT souhaite acheter les chemins ruraux de Valette et de St Aulaye. En effet, ces chemins ne desservent qu'une maison appartenant à M. CLABAUT (Domaine de Valette et anciennement chez M. et Mme MAURIN). Le conseil municipal vote à 11 voix contre, et 1 pour, concernant la vente de ces chemins. Par ce vote, la majorité évoque le risque que cette affaire fasse jurisprudence vis-à-vis d'autres situations similaires qui pourraient se produire à l'avenir.
- ❖ **Rénovation de la salle catéchisme** :
  - Aménagement de sanitaire par l'adjoint technique.

- Changement des fenêtres et la porte d'entrée (en bois pour les fenêtres et en PVC pour la porte-fenêtre) par l'entreprise MAGNAN pour un montant de 3 366,79 € TTC.
- Isolation du plafond par l'adjoint technique.
- Achat d'un Sanibroyeur à WELDOM pour la somme de 519,00 € TTC.
- Fourniture et pose d'une climatisation, et réfection de l'électricité par l'entreprise AUTOUR DE LA LUMIERE pour 3 642,75 € TTC.

Le conseil municipal ne souhaite pas la pose d'une climatisation mais approuve le reste des travaux. M. BOURDEAU propose alors de demander d'autres devis pour l'installation de radiateurs à inertie sèche.

De plus, des devis devront être demandés à M. HYDIÉ pour refaire l'isolation du plafond.

- ❖ **Salle associative** : Madame le Maire présente le devis de l'entreprise AUTOUR DE LA LUMIERE concernant la fourniture et pose d'une climatisation réversible à la salle associative pour un montant de 2 993,55 € TTC. Le conseil municipal n'approuve pas ces travaux qu'ils jugent inutiles (les murs de la salle étant en pierre), M. BOURDEAU fait la même proposition d'installation de radiateurs à inertie sèche. Cette somme sera portée au budget 2017.
- ❖ **Décoration de Noël** : Madame le Maire propose aux conseillers de commander des décorations de Noël de Citylum à installer sur les candélabres du Bourg et deux sapins en spirale à poser devant l'entrée de l'église, pour un montant de 1 049,47 € TTC. Cette somme sera portée au budget investissement 2017. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- ❖ **Concours des Maisons Fleuries** : M. SEBERT souhaite réorganiser le concours des Maisons Fleuries sur la commune. Les conseillers sont d'accord d'organiser ce concours pour 2018 et décident de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal afin d'en définir les modalités.
- ❖ Mme CORRÉ- GUITARD demande si l'adjoint technique pourrait curer le fossé à Lavoie. En effet, à la suite de la tempête du 04 février, un arbre est tombé et le fossé situé à côté de la bâche incendie est bouché. De plus, Madame le Maire va demander à M. LABRIEUX si la C.C.E possède le matériel pour enlever la souche.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le 13 mars 2017 à 20h30 à la mairie.